

BOURG-EN-BRESSE ÉDUCATION

Les lycées mutualisent leurs forces pour la réforme



« À la rentrée 2019, un élève pourra aller dans un établissement autre que le sien pour suivre des cours, grâce à un partenariat entre quatre lycées. Photo d'archives Olivier LEROY »

Agence de Bourg-en-Bresse
6 place Joubert,
01000 Bourg-en-Bresse
04.74.21.66.66
lprbourg@leprogres.fr

Publicité
www.bjp-publicite.com

Web
www.leprogres.fr/ain/
bourg-en-bresse

Facebook
www.facebook.com/leprogres.
bourgennesse

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat, les séries de la voie générale seront remplacées par des choix de spécialités à la rentrée prochaine. À Bourg-en-Bresse, quatre lycées publics ont décidé de travailler ensemble pour augmenter leur éventail de propositions.

Une réforme, quatre lycées. À la rentrée 2019, la course au baccalauréat devrait être complètement chamboulée. Exit les séries de la voie générale (scientifique, économie et social, littéraire), les lycéens devront désormais choisir des spécialités « à la carte » pour personnaliser leur parcours étudiant.

À Bourg-en-Bresse, quatre lycées (Carnat, Quinet, Lalande et les Sardières)

se sont entendus pour former un partenariat inédit dans le département. « Les proviseurs se sont appuyés sur une grande tradition de travail commun », souligne Marilyne Remer, directrice académique du département.

« Un élève pourra se rendre deux fois par semaine dans un autre établissement »

La proximité des trois établissements du centre (le lycée agricole des Sardières est plus excentré) permet aux proviseurs de pouvoir « offrir un spectre plus large de spécialités » et optimiser les classes des domaines moins demandés, comme l'art ou la culture de l'Antiquité.

Ainsi, « un élève pourra se rendre deux fois par semaine dans un autre établissement que le sien », pour sui-

« Grâce à ce partenariat, nous pourrions proposer un panel plus large de spécialités. »

Marilyne Remer, directrice académique du département

vre les cours d'une matière jugée plus « rare ». Ce partenariat s'appuie aussi sur les identités bien définies des différents lycées. L'établissement agricole des Sardières s'occupera, par exemple, de la matière « écologie, territoire et biologie », qui fait partie intégrante de son cœur de compétence.

Des réunions avec les parents d'élèves pour expliquer la réforme
Sur les douze enseignements de spécialités, « sept doivent être disponibles dans un périmètre raisonnable », selon la loi. Grâce au partenariat, l'objectif est de se rapprocher des douze. D'ailleurs, les proviseurs soulignent que, même sans cette alliance, « chacun des lycées était en mesure de proposer, individuellement, six de ces sept matières », parmi lesquelles figurent les sciences politiques, la philosophie, la physique-chimie, les langues, les sciences de la vie et de la terre ou encore les mathématiques. Trois grandes réunions devraient être organisées au début de l'année 2019, pour expliquer cette nouvelle réforme aux parents.

Stéphane MONIER

www.leprogres.fr

Un premier choix déterminant à la fin de la classe de seconde

Les lycéens devront rapidement choisir. La première échéance interviendra à la fin du deuxième trimestre de l'année de seconde. Les élèves auront l'obligation de sélectionner quatre spécialités, avant d'en abandonner une à la fin du troisième trimestre.

En première, les étudiants devront se familiariser avec les trois matières préalablement choisies. À la fin de l'année scolaire, ils élimineront une de ces trois spécialités qu'ils ne souhaitent plus étudier, mais qui comptera tout de même pour la notation du baccalauréat.

Ces deux dernières matières représenteront un gros coefficient pour le baccalauréat et seront renforcées lors de l'année de terminale. Tout le cursus sera agrémenté d'un « tronc commun » composé de six matières générales.

« Nous allons renforcer les temps d'orientation, surtout les premières années », rassurent les proviseurs.

Vous avez une info ?
0 800 07 68 43
LPRFILROUSE@leprogres.fr